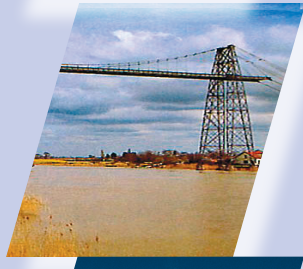




la lettre de l'Ét@t

L'État en action en Charente-Maritime

N° 3



EN PAGE 6 le dossier
L'organisation des élections

sommaire

- Éditorial.....2
- Actualités3
- Zoom sur11
- Événements en images13
- Chiffres clés14
- Bon à savoir15
- Portrait..... 16
- Les uns, les autres16

Ce document peut être téléchargé sur le site : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>



Un État garant de la vie démocratique



DANS QUELQUES SEMAINES, les Français en âge de voter et inscrits sur les listes électorales auront l'occasion d'accomplir leur devoir de citoyen à quatre reprises pour élire le président de la République puis le député de leur circonscription.

Si le jour du scrutin est naturellement celui que chacun a en tête, peu savent que l'organisation des élections mobilise les services des préfetures pendant plusieurs mois. Le dossier de cette lettre est l'occasion de décrire l'ensemble de ces opérations de la refonte des listes électorales au recueil des résultats le soir du scrutin. Chacun pourra ainsi découvrir les modalités d'organisation de chaque scrutin et mesurer le travail nécessaire pour garantir le fonctionnement de la vie démocratique et permettre aux citoyens d'exercer ce droit fondamental qu'est le vote.

Dans le même temps, débute la période dite « de réserve républicaine ». Elle a commencé le 23 mars dernier et s'achèvera au lendemain des élections législatives, le 18 juin prochain. Concrètement, pour éviter toute influence de l'administration sur le déroulement de la campagne électorale, les services de l'État sont tenus, durant cette période, de ne pas participer aux manifestations et cérémonies publiques, à l'exception des cérémonies commémoratives. Pendant cette période, la communication de l'État est très réduite. Aussi, cette lettre devient un moyen privilégié d'information sur les activités des services de l'État et au-delà, continue d'apporter des renseignements utiles pour permettre à nos concitoyens d'effectuer les différentes démarches administratives qu'ils pourraient avoir à accomplir. Je vous en souhaite une bonne lecture !

Béatrice Abollivier

*Préfète
de la Charente-Maritime*

“ Regard sur les derniers mois ”

■ Trois pôles d'excellence rurale

Dans le cadre de la deuxième vague des *pôles d'excellence rurale* 2010 (PER), 150 dossiers ont été labellisés au niveau national, 7 en Poitou-Charentes dont 3 dans notre département. Les conventions cadre des **PER labellisés de Charente-Maritime** ont été signées :

- le 14 février pour le PER *espace économique durable* porté conjointement par la communauté de communes du Bassin de Marennes et la communauté de communes de l'île-d'Oléron ;
- le 20 mars pour le PER *valoriser l'environnement, moteur du développement économique*, porté par la communauté de communes de la Haute-Saintonge ;
- le 21 mars pour la convention cadre du PER *pépinière d'entreprises et plate-forme d'innovation*, porté par la communauté de communes de Surgères.



Signature du 14 février 2012 - Sur la photo (de gauche à droite) Jean-Luc Rousseau, président de la communauté de communes du bassin de Marennes, Éric Proust représentant la communauté de communes de l'île-d'Oléron et Béatrice Abollivier, préfète

■ Signature du premier contrat de service civique au sein des services de police

La préfète a signé le premier contrat de service civique au sein de la direction départementale de la sécurité publique, le 23 février dernier. Créé en 2010, le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il nécessite un engagement volontaire. Il a pour but de permettre aux jeunes de mûrir, gagner confiance en eux, révéler leurs compétences



De gauche à droite : Lucie Bridier, le commandant Dominique Chosson et Béatrice Abollivier, préfète

et prendre le temps de réfléchir à leur avenir tant citoyen que professionnel.

C'est Lucie Bridier, 20 ans, originaire de l'île de Ré, qui a été recrutée pour intégrer l'état major de la police. Elle aura une double mission, à destination des jeunes en matière de sécurité routière et de lutte contre les pratiques addictives et, à destination des aînés, dans le cadre du plan tranquillité senior. Ce contrat s'ajoute aux 106 missions de service civique qui ont été proposées par des associations et des collectivités locales depuis 2010 dans le département. Pour plus de renseignements sur le service civique :

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

■ Promotion de la lecture

La préfète de la Charente-Maritime a souhaité promouvoir la lecture chez les jeunes. Ainsi, 309 enfants de fonctionnaires du ministère de l'intérieur, nés entre 1999 et 1995, se sont vus offrir 20 € en chèques-lire sur le budget de l'action sociale départementale en ce début d'année. Cette participation s'inscrit dans une dynamique engagée avec les partenaires sociaux. La commission locale d'action sociale se réunira prochainement afin de fixer les champs d'interventions au titre de l'année 2012.

■ Des outils au service du dispositif ORSEC (SIDPC)

Bruno Cassette, directeur de cabinet du préfet, a présenté au service départemental d'incendie et de secours, les fiches individuelles de traitement des victimes à l'ensem-



ble des services de secours, de police, de gendarmerie ainsi que les associations agréées de sécurité civile. Acquis par la préfecture pour le compte de l'ensemble des acteurs du dispositif ORSEC, ces fiches permettent de recenser les victimes en fonction de leur état et ainsi d'adapter leur prise en charge par la chaîne médicalisée de secours. Il s'agit pour le préfet de doter le département d'outils pour gérer efficacement des accidents entraînant de nombreuses victimes.

■ Lancement de deux diagnostics territoriaux du sport

Le 15 mars 2012, la convention du diagnostic territorial approfondi sportif (DTA) d'Aytré a été signée. Deux DTA ont été lancés en février 2012, l'un sur la commune d'Aytré, l'autre sur le territoire des Vals-de-Saintonge, avec l'appui des services de la direction départementale de la cohésion sociale. Ces deux premiers DTA ont pour but d'identifier les activités pouvant être proposées sur Aytré et de mieux cerner les leviers favorisant l'accès à la pratique sportive dans le secteur rural des communautés de communes d'Aulnay, Loulay et Matha. Les conclusions de ces deux DTA seront présentées avant l'été.

Contact : *Christophe Deschamps, conseiller sport à la DDCS - standard : 05 46 35 25 30*

“ Regard sur les derniers mois ”

■ Le sport pour tous

La campagne 2012 du Centre national pour le développement du sport a été lancée officiellement le 23 janvier, en concertation avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS).

L'objectif de cette campagne est de conforter la structure associative sportive dans sa contribution à la cohésion sociale en incitant la pratique sportive régulière en club. Pour atteindre cet objectif la contribution du CNDS pour le département s'élève à 884 898 €.



4 47 comités départementaux et 146 associations sportives ont participé aux 8 réunions d'informations proposées par la direction départementale de la cohésion sociale sur l'ensemble du département.

Informations et documents utiles :

<http://www.ddjs-charente-maritime.jeunesse-sports.gouv.fr/>

jeunesse-sports.gouv.fr/

Contact : Hervé Guineaud, conseiller sport à la DDCS

■ Forum de la sécurité routière de l'arrondissement de Jonzac

Le 23 février, plus de 300 jeunes des collèges, lycées et CFA se sont mobilisés et ont rencontré l'ensemble des acteurs de la sécurité routière.



Deux débats avec notamment MM. Contu et May, vices-procureurs du TGI de Saintes, M. Lenglet, représentant des assurances et le Dr Beaulieu, chirurgien à l'hôpital de Jonzac ont permis aux jeunes de comprendre l'utilité du respect des règles du *Code de la route*. À l'issue des débats, les jeunes ont pu tester la voiture-tonneau ainsi que découvrir les outils de la gendarmerie et les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers.



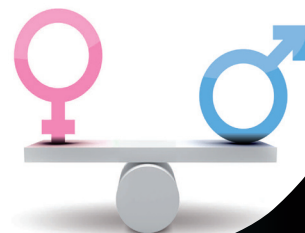
À l'issue de ces animations, le forum a réuni quelque quatre-vingts maires ou leurs représentants pour évoquer les thèmes de la lutte contre l'insécurité routière.

■ Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le 2 mars 2012, s'est tenue à La Rochelle une réunion d'information à destination des employeurs, portant sur les nouvelles dispositions concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En effet, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent appliquer, depuis le 1^{er} janvier 2012, les dispositions d'un accord d'entreprise ou, à défaut, d'un plan d'action établi à partir d'un examen de la situation comparée des femmes et des hommes et visant à réduire les inégalités. Pour plus d'information : contacter la DIRECCTE (unité territoriale) au 05 46 50 86 51 ou voir la fiche sur l'égalité professionnelle du site Internet du ministère du travail : www.travail-emploi-sante.gouv.fr

Egalité professionnelle femmes/hommes

2012 : Une obligation d'accord ou de plan d'action pour les entreprises de 50 salariés et plus



Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de l'Économie, du Travail et de l'Énergie Poitou-Charentes

“ Ces prochaines semaines... ”

■ Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

Des sessions d'examen et de recyclage du BNSSA sont organisées :

- les 12 et 18 avril 2012 à La Rochelle ;
- les 9 et 16 mai 2012 à Saintes.

Les dossiers d'inscription sont adressés par les organismes formateurs, un mois avant la date de chaque examen. Pour tout renseignement : direction départementale de la protection des populations, service prévention et éducation aux risques. Tél. : 05 46 68 60 83.



■ Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur (CAEP MNS)

La DDCS, en collaboration avec le CREPS Poitou-Charentes, organise une préparation au CAEP MNS. La formation se déroulera du **23 au 25 mai 2012**, au *Novotel Oléron* de Saint-Trojan-les-Bains et à la piscine *Iléo* (Dolus-d'Oléron).

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site Internet du CREPS Poitou-Charentes :

<http://www.cr086.fr/internet/>

L'inscription des candidats se fera selon l'ordre d'arrivée des dossiers au CREPS.

Contact : *Cécile Espagnach, conseillère sport à la DDCS*

■ Semaine du développement durable du 1^{er} au 7 avril 2012

La 10^e édition de la semaine du développement durable met à l'honneur l'information écoresponsable. Des entreprises, des associations, des collectivités et des établissements scolaires se mobilisent pour faire découvrir au grand public, de manière ludique et conviviale, les gestes concrets à adopter pour préserver notre environnement. Pour tout savoir sur cette 10^e édition et retrouver les manifestations organisées près de chez vous, rendez-vous sur :

www.semaineundeveloppementdurable.gouv.fr



■ Télédéclaration des aides agricoles sur TelePAC 2012

Telepac, les dates clés 2012

- › à partir du 1^{er} mars
PMTVA,
- › du 1^{er} avril au 15 mai inclus
Dossier PAC

En 2012, la direction départementale des territoires et de la mer de la Charente-Maritime, la chambre d'agriculture et l'ensemble de la profession agricole s'associent pour améliorer le taux départemental de télédéclaration qui a été de 45 % en 2011. L'objectif pour 2012 est d'atteindre un taux de 60 % de télédéclarants pour le département.

La procédure de télédéclaration sur le site TelePAC s'inscrit dans une démarche de simplification administrative. Elle est parfaitement sécurisée pour l'agriculteur.

Une assistance fonctionnelle sera mise en place pour les agriculteurs via une plate-forme téléphonique et des démonstrations par groupe sur rendez-vous dans différents sites.

www.telepac.agriculture.gouv.fr

telepac



L'organisation des élections

Le préfet est responsable, au plan départemental, de la mise en œuvre des missions dites régaliennes de l'État. Parmi ces missions, la garantie du fonctionnement de la vie démocratique et de l'expression des citoyens tiennent une place essentielle.



À ce titre, les services préfectoraux assurent l'organisation de l'ensemble des opérations électorales dans le département (élections locales, nationales, européennes et référendaires) en liaison avec les mairies. Cette mission ne se limite pas aux jours de vote. L'organisation des élections débute plusieurs mois avant le jour du scrutin et se poursuit après le vote. Ce dossier vous en décrit les principales étapes.

LES AGENTS DES SOUS-PRÉFECTURES APPORTENT LEUR CONCOURS AUX TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Évelyne Rossignol, adjointe administrative principale, à la sous-préfecture de Jonzac témoigne



« Lors des années électorales, je suis destinataire, en sus des tableaux rectificatifs annuels, des listes électorales transmises par les communes. Je réceptionne les fichiers cryptés contenant le nom et l'adresse de chaque électeur et je m'assure de leur compatibilité avec les logiciels d'impression des enveloppes d'envoi de la propagande. Enfin je les transmets à la préfecture.

Parallèlement, j'assure l'envoi aux 114 communes de l'arrondissement du matériel de vote : affiches de convocation des électeurs, enveloppes de scrutin, procès-verbaux notamment.

Je conseille également les élus sur l'organisation matérielle du bureau de vote et le déroulement du scrutin, de l'accueil de l'électeur jusqu'à la transmission des résultats.

Entre deux élections : je reçois le tableau annuel des listes électorales où figurent les nouveaux inscrits et les radiations et je vérifie la conformité de la composition de la commission communale de révision des listes électorales.»

Au premier semestre 2012, l'action sera donc fortement concentrée sur l'organisation des deux grandes échéances électorales de l'année, l'élection présidentielle (scrutin des 22 avril et 6 mai) et les élections législatives (scrutin des 10 et 17 juin 2012).

Deux services de la préfecture sont principalement concernés : le bureau des libertés publiques, rattaché à la direction des activités réglementées, est chargé de la partie juridique et organisationnelle ; le cabinet du préfet est plus particulièrement concerné par le suivi de la vie politique. Les sous-préfectures sont aussi parties prenantes et contribuent aux opérations au niveau de leur arrondissement.

La démocratie, ça n'a pas de prix ! Mais ça a un coût...

L'organisation des élections est financée sur le budget de l'État. Une enveloppe de crédits spécifique est allouée à la préfecture, dont le montant est calculé en fonction du nombre d'électeurs du département, du nombre de candidats à l'élection et du nombre de tours de scrutin. Pour les deux élections 2012, le budget prévisionnel pour la Charente-Maritime est estimé à environ 1 700 000 €.

LE RÔLE DU CABINET DU PRÉFET

Dans le cadre des élections, le bureau du cabinet du préfet est chargé de recueillir les informations sur le déroulement, la participation et les résultats du scrutin. Pour cela, il s'appuie sur plusieurs bureaux-test.

Le jour du scrutin, le préfet informe le ministère de l'intérieur du taux estimé de participation à 12 h et 17 h. Dès 19 h, au vu des premiers résultats du dépouillement dans ces bureaux-tests, le préfet transmet une première tendance des résultats à Paris.

LES ÉLECTIONS EN CHIFFRES

472 communes
51 cantons
5 arrondissements
5 circonscriptions législatives

474 181 électeurs
(au 29 février 2012)
763 bureaux de votes

LES DATES

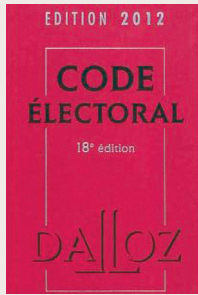
ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

1^{er} tour : dimanche 22 avril 2012
2^e tour : dimanche 6 mai 2012

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1^{er} tour dimanche 10 juin 2012
2^e tour : dimanche 17 juin 2012

UNE « PERMANENCE ÉLECTION » EST ASSURÉE À LA PRÉFECTURE LES VEILLE ET JOUR DE SCRUTIN



Le droit de vote est un droit fondamental qu'il faut donner à chacun les moyens d'exercer, par un ensemble de dispositifs tels que l'inscription sur les listes électorales, la mise à disposition complète des éléments d'information, l'accès facilité aux bureaux de vote, l'établissement des procurations.

Avant le scrutin

REFONTE DES LISTES ÉLECTORALES

Tous les trois à cinq ans, le ministère de l'intérieur prescrit la refonte des listes électorales. C'est le cas en ce début d'année 2012. La refonte des listes électorales est une opération distincte de la révision des listes qui permet :

- d'établir une nouvelle liste des électeurs mise à jour ;
- de prendre en compte les changements de périmètres des bureaux de vote intervenus depuis la dernière refonte de 2007 ;
- de distribuer de nouvelles cartes électorales à l'ensemble des électeurs au 1^{er} mars 2012.

En Charente-Maritime, 474 181 électeurs sont inscrits sur les listes électorales au 29 février 2012. Chacun d'eux recevra une nouvelle carte électorale avant le 19 avril 2012.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE FORMULAIRES DE PRÉSENTATION DES CANDIDATS

Les candidats à la présidence de la République doivent recueillir 500 parrainages (au moins) d'élus qui ont été adressés au Conseil constitutionnel au plus tard le vendredi 16 mars à 18 h.



La mise sous pli des envois des formulaires pour les parrainages



Travaux préparatoires et tests informatiques de l'application « élection »



C'est la préfecture qui est chargée de transmettre, à chaque élu habilité, susceptible de parrainer un candidat, le formulaire établi par le Conseil constitutionnel, par envoi en pli recommandé avec accusé de réception.

Elle est aussi chargée de vérifier, par le pointage des accusés de réception (AR), que chaque élu a bien reçu son formulaire, et le cas échéant, par exemple en cas de perte, de lui en délivrer un autre.

En Charente-Maritime, sont concernés : 8 parlementaires, 19 conseillers régionaux, 51 conseillers généraux, 472 maires et 5 maires délégués des communes associées, 25 présidents des organes délibérants des communautés d'agglomération et présidents des communautés de communes.

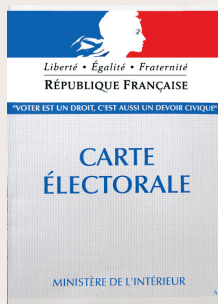
Chaque élu n'a droit qu'à un seul parrainage, même s'il détient plusieurs mandats ouvrant droit à présentation. Ce sont donc 519 formulaires qui ont été adressés ou remis aux élus dans le département.

L'ENVOI DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE

Pour une information équitable et transparente des électeurs, chacun doit recevoir, à son domicile, une enveloppe contenant ce qu'on appelle la « propagande électorale », c'est-à-dire un exemplaire du document présentant le programme et un bulletin de vote pour chaque candidat, établi selon des modèles définis par le Code électoral.

Une commission présidée par un magistrat est chargée de contrôler ces envois. Les services de la préfecture organisent les opérations matérielles d'adressage et de mise sous pli ; un fichier des adresses des électeurs est constitué à cet effet à partir des listes électorales établies par les communes. En 2012, dans un souci de performance et d'efficacité, l'envoi aux électeurs sera confié à un prestataire privé qui a été sélectionné dans le cadre d'un marché public (pour un montant estimé de 700 000 € pour les deux élections organisées au premier semestre 2012).

Pour l'élection présidentielle, un marché public est aussi passé pour l'impression des bulletins de vote (45 000 € TTC). En effet, compte tenu du volume global d'électeurs et de la brièveté des délais entre la publication de la liste des candidats et la date d'envoi aux électeurs, les travaux d'impression ne peuvent être centralisés au plan national.



Le droit de vote constitue un droit fondamental.

Pendant le scrutin

LES BUREAUX DE VOTE

Les bureaux de vote sont ouverts de 8 h à 18 h.

Dans certaines villes, l'ouverture des bureaux peut, par arrêté préfectoral, être prolongée jusqu'à 19 h ou 20 h. C'est la raison pour laquelle aucun résultat n'est communicable avant 20 h. En Charente-Maritime, tous les bureaux de vote ferment à 18 h.

Chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire. Le président du bureau de vote est un élu de la commune ou, à défaut, un électeur désigné par le maire. Les assesseurs sont désignés par les candidats aux élections. Enfin le secrétaire est désigné par le président du bureau de vote et les assesseurs. En Charente-Maritime, 763 bureaux de vote sont institués. En comptant également les délégués désignés par les candidats et les scrutateurs, ce sont plusieurs milliers de personnes qui seront mobilisées dans les bureaux de vote les jours de scrutin.

Les bureaux de vote doivent répondre à un agencement précis qui comporte :

- La table de décharge, généralement placée à l'entrée du bureau de vote, sur laquelle les électeurs prennent l'enveloppe et les bulletins de vote.
- Les isolements : au moins un pour 300 électeurs inscrits.
- La table de vote, où siègent les membres du bureau de vote et où sont disposés : une urne (dont les faces sont transparentes et munies

de deux serrures différentes), la liste d'émargement, le *Code électoral*, les documents réglementaires relatifs à l'organisation du scrutin, une liste comprenant les noms du président du bureau de vote et de son suppléant, ainsi que ceux des assesseurs désignés par les candidats ou les têtes de liste, la liste des délégués titulaires et suppléants désignés par les candidats ou les têtes de liste pour contrôler les opérations électorales, les cartes électorales qui n'ont pas été remises au domicile des électeurs, etc.

- Les tables de dépouillement qui seront utilisées à la clôture du scrutin.
- Doivent être affichés dans chaque bureau de vote : une affiche reproduisant les dispositions du *Code électoral* relative à la liberté et au secret du vote et, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un avis rappelant les pièces d'identité que doit présenter l'électeur.

VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

Trois catégories d'électeurs sont autorisés à voter par procuration :

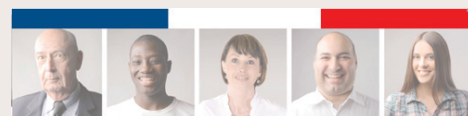
- les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'une obligation professionnelle, d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune ;

- les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'une obligation de formation, parce qu'ils sont en vacances, ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ;
- les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

Les procurations peuvent être établies au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du ressort du lieu de résidence ou du lieu de travail.

Outre les magistrats et greffiers en chef des tribunaux d'instance, environ 400 officiers et agents de police judiciaire sont habilités à recevoir les procurations dans le département.

<http://www.interieur.gouv.fr>
(rubrique élections)



Vous ne pouvez pas vous déplacer ?



Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous.

Parce que c'est important, il y a toujours un moyen de voter.

Toutes les informations pratiques sur www.interieur.gouv.fr



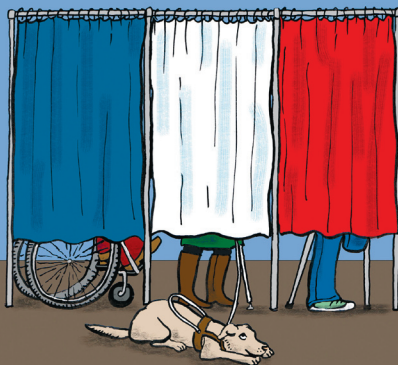
Faciliter l'accès des citoyens aux bureaux de vote **ACCÈS AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

CONTRÔLER LA RÉGULARITÉ DES OPÉRATIONS DE VOTE

Une commission de contrôle des opérations de vote, présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire, est instituée dans chaque commune de plus de 20 000 habitants (La Rochelle, Rochefort et Saintes).

Son rôle est de veiller à ce que les dispositions du *Code électoral* relatives à ces opérations soient rigoureusement respectées tant sur la composition des bureaux de vote que sur les opérations de vote, le dépouillement des bulletins et le dénombrement des suffrages.

DES ÉLECTIONS SANS ENTRAIVES POUR LES CITOYENS HANDICAPÉS



Comme tout citoyen, les personnes handicapées doivent pouvoir exercer leurs droits fondamentaux et exprimer leurs choix politiques. Des dispositions sont prises pour rappeler aux partis politiques la nécessité de s'adresser à elles et aux organisateurs de scrutin l'obligation de prise en compte de l'accessibilité des lieux de vote.

La brochure « Des élections sans entraves pour les citoyens handicapés » peut être téléchargée sur les sites :

<http://www.interieur.gouv.fr> (rubrique élections) - www.fnath.org - www.cidem.org

Et pour obtenir des exemplaires de la brochure : FNATH, association des accidentés de la vie - 47 rue des Alliés 42030 Saint-Étienne Cedex



Après le scrutin

DÈS LA CLÔTURE DU SCRUTIN

Le recueil des résultats

Dès la clôture du scrutin et l'achèvement des opérations de dépouillement des votes, les maires communiquent immédiatement les résultats, par téléphone, à la préfecture.

Une vingtaine d'agents de la préfecture sont mobilisés pour recueillir ces résultats, qui sont immédiatement saisis, par bureau de vote, dans la base électorale du ministère de l'intérieur.

Le recensement des votes

Dès la fin des opérations de dépouillement, les procès-verbaux communaux et leurs annexes sont acheminés à la préfecture par les forces de police et de gendarmerie.

Des fonctionnaires se relaient toute la nuit afin de procéder à leur pointage et à leur vérification. Ils préparent ainsi le travail de la commission de recensement des votes, présidée par un magistrat, qui se réunit très tôt le lundi matin, afin de transmettre dans la journée du lundi l'ensemble des résultats départementaux au Conseil constitutionnel.



Les résultats sont communicables au public à partir de 20 h.

La totalité des résultats est également consultable sur le site internet du ministère de l'intérieur.

“ Où s'informer ”

Pour en savoir plus sur les élections, rendez-vous dans les rubriques dédiées des sites suivants :



<http://www.interieur.gouv.fr>
rubrique « élections »



<http://www.conseil-constitutionnel.fr>
rubrique « élections »



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

<http://www.service-public.fr>
rubrique « élections »

“ Trois questions à Nadine Monteil ”

directrice des activités réglementées et des libertés publiques à la préfecture



NADINE MONTEIL,
DIRECTRICE DES ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES À LA PRÉFECTURE

La lettre de l'État — Comment s'organise une élection et quelle est la mission la plus délicate dans cette organisation ?

NM — Chaque élection nécessite une organisation spécifique selon les règles qui sont fixées par le *Code électoral* et dont la finalité est d'assurer aux électeurs, mais aussi aux candidats, le libre exercice de leurs droits. La cellule « élections » du bureau des libertés publiques, rattachée à la direction des activités réglementées, est au cœur du dispositif d'organisation des élections, à la fois référent juridique, responsable de toute la logistique des opérations et coordinatrice des différents acteurs et partenaires qui y concourent.

Les travaux commencent dès l'année N-1, bien en amont des dates de scrutins et même de la période de la campagne électorale avec la passation des marchés, la réservation des salles, l'élaboration des budgets prévisionnels, l'inventaire et les achats du matériel électoral en liaison avec les mairies (enveloppes, cartes d'électeurs, affiches, etc.).

Les tâches se poursuivent au-delà de la clôture des bureaux de vote, par la centralisation des résultats, le contrôle des procès-verbaux de dépouillements, le suivi des recours éventuels, la gestion du budget et le paiement des dépenses.

Les principaux partenaires de la préfecture dans l'organisation des élections sont les collectivités, les instances judiciaires, les forces de l'ordre, la poste, mais aussi les entreprises chargées de l'impression et du routage des documents.

L'organisation d'une élection est un processus qui se déroule sur plusieurs mois. Chaque étape est délicate car chaque tâche répond à un cadre juridique très précis et s'inscrit dans des délais impératifs. Le niveau d'exigence est le même sur toute la durée, qu'il s'agisse des aspects juridiques ou des questions matérielles. Tout doit donc être rigoureusement vérifié. Toute erreur peut être de nature à entacher la validité du scrutin avec, éventuellement pour conséquence ultime, l'annulation d'une élection.

C'est donc un travail intense doublé d'un enjeu fort, où chaque détail revêt une importance capitale, où chaque point d'organisation doit être anticipé et contrôlé. C'est en même temps, pour tous les acteurs, un engagement important et un travail en commun mobilisateur et enrichissant.

La lettre de l'État — Quel est le rôle des communes ?

NM — Dans le cadre des missions qu'elles effectuent pour le compte de l'État, les mairies sont responsables de l'organisation de toutes les élections politiques sur le territoire de la commune. Elles s'occupent de l'inscription des électeurs, de l'envoi des cartes d'électeur, de la mise en place des bureaux de vote, du dépouillement des bulletins, de la proclamation des résultats pour les élections locales.

Dès la fin du dépouillement des votes, le maire est chargé de transmettre les résultats des bureaux de vote de sa commune à la préfecture qui les centralise au niveau départemental.

La préfecture assure leur information en temps réel en relayant toutes les consignes nationales relatives à l'organisation des élections et assure une permanence téléphonique, les veilles et jours des scrutins, pour répondre à toute question juridique pour les aider à résoudre les difficultés éventuelles. C'est un véritable partenariat.

La lettre de l'État — Quelle est la compétence du juge en matière électorale ?

NM — Le principe est ici celui de l'incompétence de principe du juge judiciaire. Il existe toutefois deux exceptions : le juge judiciaire est compétent pour les inscriptions sur les listes électorales et le juge des référés civils est compétent pour intervenir en urgence sur des litiges touchant à la vie privée, à la diffamation ou à l'exercice du droit de réponse. En revanche, le juge pénal est compétent en matière électorale pour statuer sur les délits électoraux prévus par le *Code électoral*.

C'est le Conseil constitutionnel qui est chargé de veiller à la régularité des élections nationales. Il est l'arbitre de l'élection présidentielle, de la préparation du scrutin à la proclamation des résultats (article 58 de la Constitution). Avant l'élection, il doit être consulté sur tous les actes destinés à préparer le scrutin, par le Gouvernement ou par les instances concernées comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel. C'est lui qui établit et rend publique la liste des candidats. Il reçoit les 500 parrainages nécessaires par candidat. Il en vérifie la légalité et en publie la liste.

Le jour du scrutin, le Conseil constitutionnel suit le déroulement des opérations électorales dans les 65 000 bureaux de vote en désignant des délégués, quelque 1 400 magistrats, qui procèdent à des contrôles sur l'ensemble du territoire. Il procède ensuite au recensement des votes, examine les réclamations, statue sur la validité des votes contestés et proclame l'élection du président de la République.

Il est aussi juge des éventuels recours déposés par les candidats en ce qui concerne les décisions de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) sur leurs comptes de campagne.

Pour les élections législatives, le tribunal administratif peut être saisi, uniquement d'une contestation de candidature, avant le scrutin, par le préfet, dans le cadre d'un déferé préfectoral.

L'élection d'un député peut être contestée devant le Conseil constitutionnel par toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de la circonscription concernée, ainsi que par les personnes qui ont fait acte de candidature dans cette circonscription, durant les dix jours qui suivent la proclamation des résultats du scrutin.

10



L'expertise des services de l'État du département au service de la coopération internationale

La coopération est une politique d'aide économique, financière, culturelle et technique, mise en œuvre à l'échelle internationale entre les pays.

LE DÉPARTEMENT PARTICIPE au tissage d'un réseau d'accords bilatéraux et multilatéraux avec la plupart des pays et régions du globe, et contribue à des missions d'expertise portant essentielle-

ment sur l'assistance technique et la participation aux formations. Les différentes entités du département, notamment, la préfecture, la direction départementale des finances publiques, la direction dé-

partementale de la protection des populations, la direction départementale des territoires et de la mer et bien d'autres, apportent aussi leur expertise à leurs collègues étrangers. □

Avec le Maroc

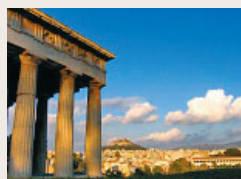


DANS LE CADRE DES ACCORDS BILATÉRAUX qui unissent depuis plusieurs années la République française et le Royaume du Maroc, la coopération entre leurs ministères de l'intérieur s'intensifie. Cette coopération qui se concrétise par l'échange de bonnes pratiques et d'expertises est facilitée par la proximité des architectures administratives des deux pays.

En février dernier, la préfecture a accueilli Nora Fadid, sous-préfète stagiaire de l'Institut royal d'administration territoriale (IRAT) du Maroc. L'IRAT est un établissement de formation qui a pour mission la formation des agents d'autorité (sous-préfets) du ministère de l'intérieur et de cadres étrangers. Ce stage en préfecture permet une découverte de la culture administrative française, le Maroc possédant une organisation administrative similaire à l'organisation française avant la réorganisation de l'administration territoriale en France (REATE). Aussi, cette coopération permet de confronter avantages et inconvénients des modes de gouvernance administrative et territoriale entre les deux pays. □

Avec la Grèce

EN COMPLÉMENT DES PLANS DE SAUVETAGE destinés à aider la Grèce à redresser ses finances publiques, la Commission européenne et le FMI ont décidé d'apporter aux autorités grecques une assistance technique visant à l'amélioration de leur organisation administrative dans différents domaines. En matière de fiscalité, ce dispositif de soutien, piloté par une *task force* internationale localisée à



Bruxelles, a pour objectif d'accroître l'efficacité de l'administration fiscale grecque dans la collecte des impôts, dans un pays caractérisé par un faible niveau de civisme fiscal, et où la fraude est évaluée à 20 milliards d'euros par an. La France prend une part active à cette assistance technique, à laquelle participe, notamment, Jean-René Nolf, responsable de la maîtrise des risques au sein de la direction départementale des finances publiques de la Charente-Maritime. □

En Jordanie et en Mauritanie

MISSIONNÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE, Valérie Campos, directrice adjointe de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), s'est rendue en Jordanie afin d'évaluer les conditions sanitaires des abattoirs d'animaux de boucherie et de volailles. Outre les inspections sur sites, elle a rencontré différentes autorités qui se sont montrées très intéressées par les règles sanitaires en vigueur dans les abattoirs de l'Union européenne, visant à garantir à la fois sécurité alimentaire et protection animale.



Pascal Rouyer, référent national produits de la mer, a effectué plusieurs missions en Mauritanie afin d'auditer le système d'inspection de ce pays. Il a également contribué à la mise en place d'un programme de formation des inspecteurs locaux. L'objectif de cet appui technique est d'obtenir l'agrément de la Commission européenne pour exporter poissons et coquillages en Europe. □



Depuis plusieurs années, des officiers, gradés et gardiens de la paix de Charente-Maritime ont pu faire valoir leurs compétences professionnelles lors de missions dans un certain nombre de pays étrangers.

Ainsi, un policier du service départemental de l'information générale, précédemment membre du groupe d'intervention du RAID assure, depuis 2008, la protection rapprochée de

l'ambassadeur de France au Liban à raison de quatre mois par an. De même, fin 2010, deux policiers rochelais étaient amenés à participer pendant deux mois à la protection rapprochée de l'ambassadeur de France à Kaboul en Afghanistan. Enfin, depuis un an et demi, un officier de police est en mission au profit de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en Haïti.

La coopération des services de l'État sur le territoire national

Pour le contrôle de la pêche



DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE COMMUNE DES PÊCHES, les stocks de poissons soumis à plan de reconstitution font l'objet d'une surveillance accrue par les États membres de l'Union européenne. L'Agence européenne de contrôle des pêches met en place des plans de déploiement conjoint, afin de mettre en commun les moyens de contrôle (agents-navires, support aérien). Il s'agit de faire travailler ensemble des inspecteurs des pêches issus des différents pays membres. Des agents du pôle contrôle de la DDTM participent à ces équipes. À titre d'exemple, en 2011, un agent de la délégation à la mer et au littoral de la DDTM de la Charente-Maritime a participé à une action conjointe concernant le contrôle du cabillaud en Manche-mer du Nord et thon rouge en Méditerranée. Au cours de ces contrôles, sont notamment vérifiés la conformité du maillage de l'engin de pêche, le respect des tailles minimales de capture ou encore le respect des quotas de pêche. □

Pour le démantèlement d'un cargo échoué

L'ÉCHOUEMENT DU CARGO MALTAIS TK BREMEN sur une plage du Morbihan a rappelé le douloureux épisode du porte-conteneurs *Rokia Delmas*, échoué au large des côtes de l'Île-de-Ré fin 2006. L'accident du *TK Bremen*, survenu à la veille des fêtes de fin d'année, nécessitait une intervention rapide des services de l'État afin de limiter ses conséquences. Les services d'inspection de la DREAL Poitou-Charentes ont apporté à leurs homologues bretons, les éléments qui avaient permis à l'époque de faire procéder au démantèlement du *Rokia Delmas* et, plus tard, du navire *Anna* dans des conditions de sécurité pour la protection de l'environnement. □

En matière de sécurité civile

L'ÉTAT ET LA COMMISSION EUROPÉENNE sollicitent régulièrement le colonel Éric Peuch pour mener des actions de soutien aux autorités nationales dans le cadre de catastrophes à l'étranger et pour coordonner les renforts envoyés par les États membres de l'Union européenne.

Le colonel a ainsi exporté les compétences françaises en Afrique, en Amérique du sud, aux États-Unis ou au Moyen-Orient, mais aussi en Europe. Il peut ainsi observer les savoir-faire étrangers et il en fait bénéficier le SDIS 17. Depuis la tempête Xynthia, il travaille sur les problématiques de submersion marine avec plusieurs pays de l'Europe du nord. Des formations ont également été conduites ces dernières années par des sapeurs-pompiers de la Charente-Maritime dans les DOM ou à l'étranger dans le domaine de l'incendie, du secourisme et de la gestion opérationnelle. □



Le colonel Peuch (au centre) avec une équipe d'experts européens engagés sur un exercice international de sécurité civile en Roumanie en 2009

Pour la gestion opérationnelle de crise

L'ÉCOLE nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) forme, à Aix-en-Provence, les officiers de l'ensemble des services départementaux d'incendie et de secours de France. Chaque année, 6 sessions de formation d'adaptation à l'emploi de chef de site sont organisées à l'intention des officiers de sapeurs-pompiers du grade de commandant et de lieutenant-colonel. Cet enseignement s'articule autour de la conduite et de la gestion des crises afin de leur permettre d'assurer ensuite la mission de commandant des opérations de secours lors des événements majeurs de sécurité civile. Ces formations sont principalement tournées vers la mise en situation des officiers et mettent particulièrement l'accent sur leurs relations avec les autres acteurs de l'État dans un cadre de gestion multiservice de la crise. À l'invitation de l'école, Bruno Cassette, directeur de cabinet du préfet et ancien membre du mécanisme communautaire de gestion de crise à la Commission européenne et Michel Gouriou, chef du service interministériel départemental de défense et de protection civile (SIDPC), participent à la mise en place et à l'encadrement des premières formations à la gestion opérationnelle interservice animées par le LCL Thierry Groisillier (SDIS 17, formateur à l'ENSOSP et conseiller technique au cabinet de la préfète de Charente-Maritime), associant des représentants des services de l'État et des forces de l'ordre. Lors de ces sessions de formation, Bruno Cassette et Michel Gouriou ont ainsi pu partager leurs expériences, échanger avec les officiers sapeurs-pompiers sur leurs méthodes et leurs savoir-faire et mesurer la qualité de ces officiers supérieurs. □



Départ du commissaire Frédéric Cesbron

2 février 2012. En présence de Béatrice Abollivier, de Patrick Mairesse, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique et de nombreux collègues et amis. Frédéric Cesbron est nommé à l'inspection générale de la police nationale. Il sera basé à Bordeaux.

Inauguration de la gendarmerie de Saint-Jean-d'Angély

3 février 2012. Sous la présidence de Béatrice Abollivier en présence du général Philippe Le Mouel, commandant la région de gendarmerie de Poitou-Charentes. Cette caserne a été baptisée au nom du « chef d'escadron Michel Ruch », officier de gendarmerie ayant commandé la compagnie de 1875 à 1880, décédé en 1926 à Saint-Jean-d'Angély, en présence de membres de sa famille.



Inauguration de la structure d'accueil d'hébergement d'urgence à Saint-Jean-d'Angély

3 février 2012. Béatrice Abollivier a inauguré les accueils de jour et de nuit de Saint-Jean-d'Angély, en présence de Paul-Henri Denieul, maire de Saint-Jean-d'Angély, de Catherine Quéré, députée et de Corinne Imbert, vice-présidente du conseil général. Située dans les anciens locaux de la gendarmerie, la structure d'accueil est gérée par l'association Tremplin 17. Ce projet est le fruit d'une étroite concertation conduite en 2011 avec l'ensemble des acteurs locaux de l'urgence et de la veille sociale du territoire de Saint-Jean-d'Angély. Il fait l'objet d'un important soutien financier de l'État dans le cadre des actions visant à améliorer la prise en charge des publics sans abri ou mal logés.



+ DE SERVICES AU PUBLIC : signature du contrat départemental

5 mars 2012. L'accord national « + de services au public » a été signé le 28 septembre 2010 avec neuf grands opérateurs de services. Cet accord fait l'objet d'une expérimentation, avant d'être éventuellement étendue à l'ensemble du territoire national après évaluation. Vingt-trois départements, dont la Charente-Maritime, ont été choisis pour mettre en œuvre les engagements opérationnels, à savoir :

- l'aménagement des points d'accueil existants des opérateurs, de l'État et des collectivités territoriales volontaires pour accueillir et délivrer des services des partenaires ;
- la création de nouveaux sites multiservices et multiopérateurs ;
- l'amélioration de l'accessibilité physique ou numérique des prestations de chaque partenaire ;
- l'accompagnement de projets au niveau local et l'évaluation en vue d'une généralisation.



Journée internationale des droits des femmes

8 mars 2012. Béatrice Abollivier a rendu hommage aux femmes, en particulier à celles qui, au quotidien, assurent la sécurité des personnes et des biens, veillent à la tranquillité et au maintien de l'ordre public ainsi qu'à la sécurité routière, et prêtent assistance à la population. Elles étaient une centaine à se rendre à la préfecture à l'invitation de la préfète.



Lancement de la brigade des aînés

9 mars 2012. La préfète a procédé à l'installation de la brigade des aînés, en présence du colonel Hubert Laligant, commandant le groupement de la gendarmerie départementale, à Saint-Christophe. Cette unité fonctionnelle, mise en place localement dans le cadre de la lutte contre la délinquance, a une mission de sensibilisation et de prévention auprès des seniors. Elle est amenée à développer un partenariat avec les associations, les administrations, les élus et les commandants d'unités de proximité. La brigade des aînés est composée de référents, cadres de la réserve opérationnelle du groupement départemental. Pour contacter la brigade des aînés : brigadedesainesGGD17@gmail.com



Visite du centre de déminage de La Rochelle

9 mars 2012. Béatrice Abollivier et Maxime Bono, député-maire de La Rochelle ont visité deux installations de la sécurité civile installée à La Rochelle : la base hélicoptère Dragon 17 et le centre de déminage. Cette visite a été l'occasion de présenter les missions de la sécurité civile à la presse et de visiter le centre de déminage, premier centre de déminage en France en conformité avec la nouvelle réglementation sur les installations classées. Fort de cet acquis, ce centre a vocation à se développer et renforcer ainsi la présence de la sécurité civile dans le département.

Sur la photo : Patrick Buttin, chef du bureau du déminage à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Claude Clares, chef de centre du déminage de la Charente-Maritime, Maxime Bono, député-maire de La Rochelle et Béatrice Abollivier, préfète



Cérémonie d'hommages aux militaires de la gendarmerie morts en service

16 février 2012. Cette cérémonie, présidée par Béatrice Abollivier et placée sous l'autorité militaire du général de corps d'armée Christophe Metais, commandant les écoles de la gendarmerie nationale, s'est déroulée au monument aux morts sur les allées du Mail de La Rochelle. Un hommage a été rendu aux dix militaires de la gendarmerie nationale décédés dans l'accomplissement de leur devoir en 2011 et en ce début d'année 2012, ainsi qu'au maréchal des logis-chef Claude Gautier, affecté à la brigade départementale de renseignements et d'investigations de la Charente-Maritime, décédé à La Rochelle le 21 août 2011.



chiffres clés

chiffres clés Le sport en Charente-Maritime

Avec près de **150 000** licenciés en 2010, le sport occupe en Charente-Maritime une place privilégiée, à la fois loisir, outil éducatif, social et secteur économique à part entière. L'État a pour priorité d'accompagner les acteurs du sport dans une double finalité de développement des pratiques sportives et d'égal accès à la pratique sur les territoires.

La publication de la 4^e édition des chiffres clés du sport réalisée par la direction départementale de la cohésion sociale répond à cette préoccupation. Elle s'appuie sur les données annuelles fournies par les comités départementaux sportifs, analyse l'évolution des pratiques depuis 1989 à partir d'indicateurs structurants (nombre de licenciés, nombre d'associations, etc.) et offre une présentation territoriale de ces données. Ces éléments d'analyse doivent permettre de mieux comprendre les forces et les faiblesses du sport en Charente-Maritime.

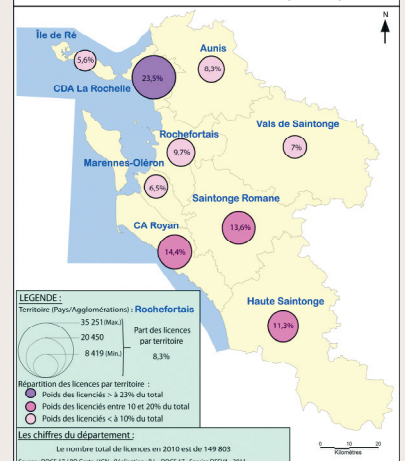
Les chiffres clés du sport sont consultables sur le site internet de la DDCCS.

<http://www.ddjs-charente-maritime.jeunesse-sports.gouv.fr/>

Courriel : ddcs@charente-maritime.gouv.fr

Contact : Christophe Deschamps, référent sport de la mission observation de la DDCCS

Répartition des licences sportives par territoire en Charente-Maritime (2010)



SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES

Les titulaires de véhicules ayant une immatriculation SIV peuvent désormais effectuer un changement d'adresse en ligne sur le portail <https://mon.service-public.fr>. Avec ce nouveau téléservice, l'utilisateur pourra recevoir à domicile l'étiquette à apposer sur son certificat d'immatriculation. L'immatriculation d'un véhicule est également possible auprès d'un professionnel habilité dans le département et dont la liste est disponible sur Internet à l'adresse suivante : www.ants.interieur.gouv.fr rubrique **Où immatriculer votre véhicule ?**

L'ÉTAT SE MOBILISE POUR L'EMPLOI

En Poitou-Charentes, « L'État se mobilise pour l'emploi » pour informer et sensibiliser les employeurs potentiels de notre territoire (entreprises mais aussi associations et acteurs publics), aux aides liées au contrat de professionnalisation, au dispositif « zéro charges » et aux contrats aidés pour l'emploi (CAE). Pour plus d'informations : www.emploi-poitou-charentes.fr



PRÉVENTION SITUATIONNELLE

La loi 2002-1094 du 29 août 2002 définit la prévention situationnelle comme étant constituée des mesures d'urbanisme, d'architecture ou techniques visant à prévenir la commission d'actes délictueux ou à les rendre moins profitables pour leurs auteurs. Ces mesures qui visent l'acte de délinquance lui-même doivent permettre de dissuader les passages à l'acte, retarder ou bloquer l'action malveillante, réduire ses effets, alerter et faciliter l'action des secours. Ainsi, la police nationale intervient auprès des entreprises, commerçants, artisans et particuliers pour prodiguer les conseils techniques de prévention des actes de malveillance. Elle réalise aussi des diagnostics de sûreté au profit des collectivités locales, des établissements publics et émet des avis sur les enquêtes de sûreté et de sécurité publique imposées la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure du 21 janvier 1995.



La DDSP s'est engagée fortement en formant un référent départemental et neuf référents locaux, qui ont réalisé plus de 220 diagnostics de sûreté en 2011 pour les différents acteurs sociaux et économiques. La sécurité publique est aussi présente sur les grands projets car impliquée très activement dans la réflexion pilotée par l'Agence nationale de rénovation urbaine sur la rénovation du quartier de Mireuil à La Rochelle ou le futur chantier de la LGV.

Les référents sûreté de la gendarmerie participent également au développement de la prévention technique de la malveillance. Ils peuvent réaliser des consultations ou des diagnostics au profit des municipalités, des édifices publics, des entreprises, etc. Ils conseillent et fournissent un avis technique sur la mise en place des systèmes de vidéoprotection dans le domaine public ainsi que dans le domaine privé. Au cours de l'année 2011, la gendarmerie a traité 210 dossiers de diagnostic de sûreté. S'engageant résolument dans cette voie, le groupement bénéficiera, au cours de l'année 2012 de deux référents sûreté dont la compétence s'étendra sur toute la zone de responsabilité de la gendarmerie dans le département.

CORRESPONDANTS PME

Installés en janvier 2011, les correspondants PME ont pour mission de soutenir les entrepreneurs dans leurs démarches administratives pour mener leurs projets ou faire face aux difficultés qu'ils rencontrent. Les correspondants PME sont des agents des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Olivier Courty a été désigné correspondant PME pour la Charente-Maritime. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du programme de simplification et

d'accompagnement pour les PME qui comprend également une simplification de l'environnement administratif des PME. Un numéro Azur 0810 00 12 10 Soutien TPE-PME permet désormais d'orienter directement les entreprises qui rencontrent des difficultés d'accès au crédit ou dans leurs démarches administratives, soit vers le médiateur du crédit, soit vers le correspondant PME de leur département.



Olivier Courty, correspondant PME pour la Charente-Maritime UT DIRECCTE, cité administrative Chasseloup-Loubat à La Rochelle Tél. : 05 46 50 50 51

JURYS PROFESSIONNELS

- Vous êtes chef d'entreprise ou salarié ?
- Vous avez au moins 5 ans d'expérience dans l'exercice d'un métier ?
- Vous n'avez pas quitté le secteur depuis plus de 5 ans ?
- Vous avez des qualités d'écoute, de respect, d'impartialité et d'objectivité ?
- Et vous souhaitez participer à l'évaluation et à la validation des compétences professionnelles ?

Venez partager votre expertise en devenant membre d'un jury professionnel !

Thomas Da Silva, membre du jury d'examen « Agent de loisirs », témoigne : « Comme j'aime mon métier, j'ai été flatté d'avoir été choisi comme membre de jury. Flatté parce que cela signifiait la reconnaissance à la fois de mon professionnalisme et de ma capacité d'évaluer les autres, et ravi de voir les jeunes reprendre le flambeau. »

Pour déposer votre candidature et figurer sur la liste des professionnels habilités pour un titre professionnel donné du ministère chargé de l'emploi, contacter l'UT DIRECCTE, service emploi et qualification, av. de la Porte-Dauphine, centre administratif Chasseloup-Laubat, 17021 La Rochelle Cedex 1. Tél. : 05 46 50 50 51.

portrait Catherine Oliviero

chef de projet « gens du voyage » pour le département

LA LETTRE DE L'ÉTAT — Pouvez-vous, nous expliquer le cadre de votre action ?



CATHERINE OLIVIERO — Je suis mise à disposition de la préfecture par le conseil général, comme chef de projet pour la coordination et le suivi du 3^e schéma départemental des gens du voyage, dans le cadre de ce schéma 2010-2016 cosigné par le préfet et le président du conseil général. Il est donc prévu une organisation et des moyens spécifiques,

en Charente-Maritime, destinés à une meilleure prise en compte des difficultés qui peuvent être rencontrées dans ce domaine. Cette mission transversale est confiée au sous-préfet de Rochefort, François Proisy, avec lequel je collabore à la coordination des actions.

LLDLE — Qu'est-ce que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ?

CO — La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a pour objectif d'assurer une plus grande reconnaissance d'une culture et d'un mode de vie, tout en respectant les différents domaines législatifs : en somme, trouver un équilibre entre la libre circulation, à valeur constitutionnelle, et l'organisation de la vie entre citoyens partageant un même territoire. Chaque département a dû élaborer son propre schéma ou plan d'actions, au regard de la législation comme du diagnostic de son territoire.

Le schéma est ainsi le pivot de l'application de la loi : il précise ce qui doit être mis en œuvre pour améliorer la prise en compte des voyageurs, mais aussi de ceux plus ou moins sédentarisés : localiser des aires d'accueil, définir des actions dans les domaines de la santé, de la scolarité et de l'insertion socioprofessionnelle. De nombreux partenaires sont donc partie prenante : le conseil général, les différents services de l'État, la caisse d'allocations familiales mais aussi les collectivités locales et les associations.

LLDLE — Quelles sont vos missions ?

CO — Mes missions sont nombreuses puisque mon rôle consiste à être un interlocuteur privilégié pour tous les acteurs du territoire et à veiller à la mise en œuvre de ce schéma en favorisant la concertation entre les partenaires, qu'il s'agisse d'urbanisme, de scolarisation, de santé ou de citoyenneté. Tous ces sujets sont envisagés techniquement avant d'être examinés en comité de pilotage et en commission consultative départementale. Ce schéma est donc la résultante d'un travail et de volontés concertés.

LLDLE — Quelles sont les priorités ?

CO — Il me semble qu'une des questions importantes soit celle relative à l'accueil et à l'habitat. Une partie des gens du voyage souhaite un ancrage territorial en conservant, ou non, la caravane, tandis qu'une autre revendique la possibilité de circuler en groupes, de plus ou moins grande importance, tout au long de l'année, quand enfin, une dernière souhaite l'ancrage et la circulation. Une entente est à construire dans la réciprocité.

CATHERINE OLIVIERO - SERVICE D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL DE LA SAINTONGE-ROMANE

14 BIS RUE SAINT-PALLAIS, 17108 SAINTES CEDEX • TÉL : 05 46 92 80 27 • COURRIEL : CATHERINE.OLIVIERO@I-CARRE.NET

les uns partent...



• **JULIEN CHARLES**, secrétaire général de la préfecture, est nommé sous-directeur de l'administration territoriale à la direction de la modernisation et de l'action territoriale, au secrétariat général du ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer, des collectivités et de l'immigration.



• **GILLES SERVANTON**, directeur départemental des territoires et de la mer, est nommé directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône.



• **ÉRIC DUBUIS**, commissaire de police, chef du service de sécurité de proximité de la circonscription de sécurité publique de La Rochelle est nommé, à compter du 6 avril 2012, chef des antennes de police judiciaire de Poitiers et de La Rochelle, et est affecté à Poitiers.

...les autres arrivent



• **MICHEL TOURNAIRE**, directeur de cabinet du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, est nommé secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime.



• **OLIVIER LE GOUESTRE**, commissaire divisionnaire de police jusqu'alors directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre-et-Loire, est nommé, à compter du 2 avril 2012, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Charente-Maritime.



• **SABINE GAT**, commandant de police, chef de la brigade de la protection de la famille à la sûreté territoriale de la Seine-Saint-Denis, est nommée, depuis février 2012, adjoint du chef de la sûreté départementale et affectée à La Rochelle.